

L'antenne envoie au SN l'acte de candidature signé avec :

- un chèque de 100 € par candidat. Ne pas faire de chèque groupé. Cela empêche de l'encaisser si l'un des candidats a eu un empêchement.
- une note précisant pour quel stage vaut la candidature (stage à tel endroit à tel date)

Les candidats retenus seront ensuite informés par email des détails de la formation (adresse du lieu d'hébergement, rappel des horaires, etc.)

Lors des sollicitations du SN à propos des formations, merci de bien vouloir rappeler systématiquement les noms et coordonnées (email + téléphone) des candidats et de mettre en copie du message toutes les personnes concernées.